

Maître de cérémonie colonial

La mise en scène des évolués au Congo belge

Daniel Tödt

Mise en ligne : mars 2025

DOI : <https://doi.org/10.51185/journals/rhca.2025.varia1>

Résumé

Cet article se concentre sur les cérémonies publiques de remise de prix organisées pour célébrer les membres de l'élite congolaise qui ont réussi à obtenir un nouveau statut juridique (par le biais de la carte du mérite civique en 1948 et de l'immatriculation en 1952). Les publications officielles de l'État colonial et les photographies de ces cérémonies visaient à présenter les évolués comme des habitants parfaits de la colonie modèle caractérisée par la coopération entre l'administration coloniale et l'élite congolaise. L'article montre ensuite comment le fossé entre le projet colonial d'assurer la subordination de l'élite dans l'ordre social et la volonté congolaise de s'émanciper s'est creusé. La question de savoir quels conflits inhérents à la politique de l'élite ont été masqués et comment ils sont néanmoins apparus sera abordée en confrontant les documents de propagande à d'autres sources telles que des documents administratifs, des articles et des lettres rédigés par des membres de l'élite congolaise, ainsi que des autoportraits photographiques.

Mots clés : Congo ; cérémonies ; décolonisation ; élite ; photographies

Colonial Masters of Ceremony. The staging of the évolués in the Belgian Congo

Abstract

This article focuses on the public awards ceremonies organised to celebrate those members of the Congolese elite who successfully applied for a new legal status (through the *carte du mérite civique* in 1948 and the immatriculation in 1952). It argues that the colonial state's official publications and photographs of these ceremonies aimed to present the *évolués* as perfect inhabitants of the model colony characterised by the cooperation between the colonial administration and the Congolese elite. The article then shows how the gap between the colonial project to ensure the subordination of the elite in the social order and the Congolese urge for self-empowerment widened. The question of which conflicts inherent in the elite politics were masked and how they nevertheless emerged will be addressed by comparing propaganda with other sources such as administrative documents, articles and letters written by members of the Congolese elite, and photographic self-portraits.

Keywords : Congo ; ceremonies ; decolonization ; elite ; photographs



Ce document est mis à disposition selon les termes de la licence Creative Commons Attribution-Non-Commercial 4.0 International (CC BY-NC 4.0). <https://creativecommons.org/licenses/by-nc/4.0/>
<https://oap.unige.ch/journals/rhca>

e-ISSN: 2673-7604

Le 21 juillet 1952, la ville de Léopoldville (Kinshasa actuel) célèbre la fête nationale belge. Le journal catholique *Croix du Congo* rapporte que des billets de tombola ont été largués d'un avion au-dessus des quartiers africains et que les gagnants ont reçu une bouteille de bière, un disque de musique ou une paire de pantoufles. Des prix ont été aussi distribués pour les vainqueurs des courses en sac ou du concours de la plus belle coiffure¹. Comme chaque année, les autorités coloniales organisaient des remises de décos pour les Congolais qu'elles jugent méritants : les policiers reçurent des médailles, tandis qu'au Parc de Boeck de Léopoldville, 500 décorations furent remises aux ouvriers ayant 15 années de bons et loyaux services. En outre, 11 membres de l'élite congolaise « civilisée » reçurent la carte du mérite civique qui, depuis 1948, les distingue sur le plan juridique. La *Voix du Congolais*, un mensuel destiné à l'élite congolaise et publié par le gouvernement général, a publié le discours de son collaborateur Antoine Omari qui a reçu la carte du mérite civique ce jour-là. Omari, comptable dans la plus grande entreprise de construction de la colonie, Synkin, et président du Cercle d'études et agréments, une association d'élite à Léopoldville, a loué « l'œuvre immortelle » du roi Léopold II et de la nation belge tout en soulignant que « [l]es Congolais ont rapidement collaboré avec leurs Tuteurs pour s'assimiler, dans un laps de temps qui bat le record colonial du monde entier² ». La *Voix du Congolais* a illustré le discours avec un portrait d'Omari vêtu d'une cravate et d'un col. La photo originale, prise par Henri Goldstein, l'un des principaux photographes du service d'information du gouvernement général, montre Omari debout devant une immense foule de Congolais, tenant le manuscrit de son discours³.

Illustration n° 1 : Antoine Omari prononce un discours à l'occasion de la remise de la carte du mérite civique au Parc de Boeck à Léopoldville le 21 juillet 1952.



Source : HP.1956.15.9115, collection MRAC Tervuren ; Photo H. Goldstein (Inforcongo), 1952, MRAC Tervuren
© 2024, ProLitteris, Zurich

¹ Pierre Mbaya, « Léopoldville a fêté le 21 juillet avec un éclat particulier », *Croix du Congo*, 3 août 1952.

² « Au tableau d'Honneur de l'Élite du Congo Belge et du Ruanda-Urundi », *Voix du Congolais*, septembre 1952.

³ L'image originale est conservée dans les archives photographiques du Musée de l'Afrique à Tervuren.

En n'imprimant que la tête et le haut du corps d'Omari, la *Voix du Congolais* le prive en quelque sorte de l'aura de porte-parole d'un groupe plus large. En effet, d'autres images de tels événements font apparaître les élites congolaises moins comme des personnages d'exception que comme des personnes subordonnées. Le fait que d'autres photos des cérémonies de la fête nationale aient été publiées dans la presse sans avoir été recadrées en dit long. Elles montrent par exemple comment le commissaire de district, vêtu de blanc et portant un casque colonial, décore les détenteurs de cartes alignés les uns à côté des autres⁴. Ces images dévoilent comment les maîtres de cérémonie coloniaux ont gardé le dessus dans la mise en scène de l'élite congolaise.

Antoine Omari, qui, après l'indépendance, a occupé une fonction d'État en tant que commissaire de district du Maniema, n'a peut-être pas été un personnage de premier plan dans l'histoire de la décolonisation au Congo belge. Pourtant, à l'instar d'autres hommes politiques bien connus comme Joseph Kasa-Vubu ou Patrice Lumumba, il faisait partie d'une génération d'élites congolaises prises dans l'ambivalence entre subordination et émancipation. Les « évolués » du Congo ont à la fois fait l'éloge des Belges en tant que colonisateurs exemplaires, tout en critiquant la mise en œuvre imparfaite des promesses de réforme de l'État colonial après la fin de la Seconde Guerre mondiale – promesses qui offraient en particulier pour l'élite congolaise des perspectives de modernisation, de prospérité, d'égalité, de participation et de reconnaissance. En outre, le parcours d'Omari est caractéristique de la lutte acharnée de l'élite d'après-guerre pour l'assimilation légale, qui, dans une colonie comme le Congo belge, où aucune participation politique n'était possible, représentait la « voie royale » vers l'émancipation. Pourtant, les réformes de statut durement acquises – l'immatriculation et la carte du mérite civique – n'ont pas répondu aux attentes et allaient frustrer de plus en plus l'élite qui prit les rênes du gouvernement après l'indépendance en 1960⁵. Alors que les politistes qui tentent d'expliquer la crise du Congo se sont principalement concentrés sur le rôle politique des évolués⁶, l'étude exhaustive de Jean-Marie Mutamba-Makombo a été la première à décrire en détail les nombreuses formes d'interpénétration de l'élite avec l'État colonial et la décolonisation⁷. Des approches plus récentes, influencées par des perspectives globales sur la culture bourgeoise et les missions civilisatrices coloniales, examinent comment *The Lumumba Generation* a géré le fait que les colonisateurs exigeaient qu'elle adopte d'abord les principes de la culture bourgeoise européenne afin d'obtenir l'égalité juridique, tout en remettant constamment en question les preuves de comportement « civilisé » que les Congolais appliquaient pour répondre à leurs exigences⁸. L'histoire de la citoyenneté impériale dans l'Afrique coloniale tardive, qui avait jusqu'à présent été envisagée sous l'angle de l'histoire du droit⁹, a donc été élargie pour inclure son interaction avec les dynamiques culturelles. En se concentrant sur la mise en scène des détenteurs du statut d'élite dans les événements publics et la presse écrite, en particulier les cérémonies de remise des prix, cet article s'inscrit dans cette perspective culturelle sur l'histoire du statut juridique de l'élite congolaise¹⁰.

Le corpus de cet article est composé de reportages et de photos traitant des cérémonies et des lauréats. Ils ont été imprimés dans des journaux et revues édités par l'État colonial ou la mission catholique. Destinés à un public congolais, ils n'ont pas été publiés dans la presse européenne de la colonie ni dans les périodiques de Belgique. J'ai analysé systématiquement tous les numéros de la *Voix du Congolais*, publiée

⁴ *Nos Images*, 15 septembre 1952.

⁵ Sur les frustrations politiques de l'élite congolaise, voir Omasombo Tshonda Jean et Delaleeuwe Nathalie (2009), « "Je veux la civilisation, mais le Blanc ne veut pas de moi" ou le drame du Congo belge au travers de son élite », in N. Tousignant (dir.), *Le manifeste Conscience africaine (1956). Élites congolaises et sociétés coloniales. Regards croisés*, Bruxelles, Presses de l'Université Saint-Louis, pp. 141-182 ; Monaville Pedro et Tödt Daniel (à paraître), « "Without harmful delay nor haste" : Colonial education, elite formation, and contested timetables to emancipation in the Belgian Congo », in F. Aurore, F. Muller, X. Rousseau et N. Tousignant (dir.), *Governing the Colonial State : the Belgian Rule in Africa (1885-1962)*, Londres, Palgrave Macmillan.

⁶ Pour la recherche des années 1960, voir Anstey Roger (1970), « Belgian Rule in the Congo and the Aspirations of the "Évolué Class" », in P. Duignan et L. H. Gann (dir.), *Colonialism in Africa 1870-1960*, vol. 2, Cambridge, Cambridge University Press, pp. 220-223 ; De Schrevel Michel (1970), *Les forces politiques de la décolonisation congolaise jusqu'à la veille de l'indépendance*, Louvain, Impr. M. & L. Symons, pp. 63-75 ; Young Crawford (1965), *Politics in the Congo. Decolonization and Independence*, New Jersey, Princeton University Press, pp. 73-87.

⁷ Mutamba-Makombo Jean-Marie (1998), *Du Congo belge au Congo indépendant. Émergence des "évolués" et genèse du nationalisme*, Kinshasa, Publications de l'Institut de formation et études politiques.

⁸ Tödt Daniel (2021), *The Lumumba Generation. African Bourgeoisie and Colonial Distinction in the Belgian Congo*, Berlin, De Gruyter.

⁹ Pour un compte-rendu programmatique, voir Cooper Frederick (2014), *Citizenship between Empire and Nation. Remaking France and French Africa, 1945-1960*, Princeton, Princeton University Press.

¹⁰ Pour un aperçu des périodiques juridiques coloniaux, voir Landmeters Romain et Tousignant Nathalie (2019), « Civiliser les "indigènes" par le droit. Antoine Sohier et les revues juridiques coloniales (1925-1960) », *Revue interdisciplinaire d'études juridiques*, 2(83), pp. 81-100.

par le gouvernement général, de 1949 à 1959, ce qui couvre une période allant de l'introduction du statut d'élite à sa suppression. Dans la *Croix du Congo*, un hebdomadaire édité par des missionnaires catholiques à Léopoldville, les années 1949 et 1950 ainsi que 1958 ont été particulièrement examinées. En outre, tous les numéros de *Nos Images* ont été consultés¹¹. Il s'agit d'un magazine illustré publié de 1948 à 1959 par le gouvernement général pour un lectorat majoritairement analphabète ou non francophone, existant en éditions bilingues, chacune en français avec une traduction en swahili ou en lingala. Contrairement aux deux publications à textes mentionnées précédemment, qui pouvaient être achetées sur abonnement et étaient souvent exposées dans les associations de l'élite congolaise, *Nos Images* touchait un public plus large et était plus facilement accessible. Cela n'était pas seulement dû au fait que les textes n'étaient pas uniquement rédigés en français ou que le contenu visuel était prédominant. Les numéros étaient également exposés publiquement dans des vitrines en de nombreux endroits de la colonie, par exemple devant les institutions de l'État colonial, dans les quartiers africains des villes et les bâtiments administratifs dans les régions, les districts et les territoires. Les nombreux reportages et photographies sur ces événements permettent d'analyser des sources largement inexploitées. Seule la récente exposition *Recaptioning Congo*, organisée par l'historienne Sandrine Colard, et le catalogue qui l'accompagne, présentent des photos des cérémonies de remise de la carte du mérite civique¹². Pourtant, il existe beaucoup de recherches historiques sur la propagande et la photographie dans le Congo colonial¹³. L'État colonial a tout fait pour contrôler le monde des images en accordant à ses institutions de propagande – à partir de 1950 sous le nom de Centre d'information et de documentation du Congo belge et du Ruanda-Urundi, et scindé en 1955 en Congopresse à Léopoldville et Inforcongo à Bruxelles – un monopole sur les photographies produites et diffusées dans la colonie, en Belgique, mais aussi dans le monde entier¹⁴. « *In a spectacular reversal of the much more famous "atrocity pictures" circulated against King Leopold's regime at the turn of the 20th century* », écrit Sandrine Colard, « *the late colonial regime of the Belgian Congo produced a massive and controlled photographic archive that attempted to visually – and politically – bind colonizers and colonized.* »¹⁵

Concernant l'utilisation des photographies pour l'écriture de l'histoire de l'Afrique, domaine qui se développe depuis plus de deux décennies, elle a montré que des images ont sans aucun doute été produites et diffusées pour illustrer la domination impériale et l'idéologie coloniale¹⁶. Cependant, il est également apparu clairement qu'une lecture plus approfondie des photographies nous permet de voir plus que de simples illustrations de la domination. Un large éventail d'interprétations peut être établi lorsqu'une photographie est vue à travers des informations contextuelles (par exemple, par qui et pour quoi elle a été produite, sa relation avec les publics et les institutions politiques) et combinée avec des significations intertextuelles (la relation avec d'autres documents textuels et visuels)¹⁷. Par conséquent, mon approche analytique prend en compte différents types de sources écrites et visuelles telles que des rapports et des images de cérémonies, des légendes de photographies et des auto-représentations photographiques, des documents administratifs ainsi que des ego-documents.

¹¹ La *Voix du Congolais* a été consultée au Musée de l'Afrique à Tervuren, *Nos Images* à la Bibliothèque royale de Bruxelles, la *Croix du Congo* à la bibliothèque Afrique des Archives coloniales de Bruxelles et à la bibliothèque Bontinck à Kinshasa.

¹² Voir Colard Sandrine (2022), *Recaptioning Congo*, Tielt, Lanoo Publishers, p. 140. Sa thèse met en dialogue la propagande coloniale et l'auto-représentation noire : Colard Sandrine (2016), « *Photography in the Colonial Congo (1885-1960)* », thèse de doctorat, Columbia University.

¹³ Sur les photographies de la souffrance humaine dans l'État libre du Congo, voir Sliwinski Sharon (2006), « *The Childhood of Human Rights : The Kodak on the Congo* », *Journal of Visual Culture*, 5(3), pp. 333-363. Sur la propagande photographique dans le Congo de la fin de la colonisation, voir Cornet Anne et Gillet Florence (2010), *Congo-Belgique, 1955-1965. Entre propagande et réalité*, Bruxelles, Renaissance du Livre. Pour une analyse visuelle de la production de l'ethnicité, voir De Rezende Isabelle M. (2012), « *Visuality and Colonialism in the Congo : From the "Arab War" to Patrice Lumumba, 1880s to 1961* », thèse de doctorat, Université du Michigan.

¹⁴ Voir Colard S., « *Photography in the Colonial Congo...* », *op. cit.*, p. 103. Sur les différentes formes de propagande coloniale belge, voir Stanard Matthew G. (2012), *Selling the Congo. A History of European Pro-Empire Propaganda and the Making of Belgian Imperialism*, Lincoln, University of Nebraska.

¹⁵ Colard Sandrine (2018), « *The Afterlife of a Colonial Photographic Archive : The Subjective Legacy of InforCongo* », *Critical Interventions*, 12(2), pp. 117-139.

¹⁶ Pour les premières interventions dans ce domaine, voir Landau Paul S. et Kaspin Deborah D. (2002), *Images and Empires : Visuality in Colonial and Postcolonial Africa*, Berkeley, University of California Press. Pour de nouvelles questions et des approches critiques, voir Hayes Patricia et Minkley Gary (2019), *Ambivalent. Photography and Visibility in African History*, Athens, Ohio University Press.

¹⁷ Gordon Robert et Kurzwelly Jonatan (2018), « *Photographs as Sources in African History* », *Oxford Research Encyclopedia of African History*. En ligne, consulté le 20/06/2024. DOI: 10.1093/acrefore/9780190277734.013.250.

Cet article démontre que les publications et photographies officielles de l'État colonial visaient à présenter les évolués comme des habitants parfaits de la colonie modèle caractérisée par la coopération entre l'administration coloniale et l'élite congolaise. Rendre visibles les évolués méritants et contrôler leur image en tant qu'« enfant-vedette » de la mission civilisatrice a joué un rôle prépondérant dans la propagande de la fin de la période coloniale. Dans ce qui suit, nous analyserons comment la relation de pouvoir entre les colonisateurs et les colonisés a été publiquement mise en scène dans les cérémonies et les photos. Après une brève introduction de la politique de l'élite coloniale tardive et des réformes du statut, cet article montrera comment le désir du pouvoir colonial de rendre visible l'élite méritante et de la récompenser s'est traduit dans le langage des cérémonies. Ensuite, il sera examiné dans quelle mesure la lutte de pouvoir entre le projet colonial d'assurer la subordination de l'élite dans l'ordre social et le désir des Congolais de s'émanciper est devenue visible. À cette fin, la question de savoir quels conflits inhérents à la politique de l'élite ont été masqués dans les cérémonies et comment ils sont néanmoins apparus sera abordée en confrontant les documents officiels à d'autres sources telles que des documents administratifs, des articles et des lettres rédigés par des membres de l'élite, ainsi que des autoportraits photographiques.

La sélection d'une élite congolaise dans le Congo de la fin de la colonisation

Dans les années 1930, les évolués, une élite instruite, ont fait entendre leur voix au Congo belge. L'utilisation du terme collectif « évolués » – également répandu en Afrique coloniale française – était une expression particulièrement frappante de l'idéologie de l'évolutionnisme, qui supposait des stades culturels de civilisation universellement valables. Selon cette conception, une culture européenne hautement développée et civilisée se trouvait au sommet de la hiérarchie, tandis qu'une culture africaine supposée primitive et sauvage se trouvait au bas de l'échelle. Cette idée raciste a légitimé et cimenté les hiérarchies politiques et sociales de la domination coloniale¹⁸.

Le terme vague d'évolués s'adresse à un groupe social hétérogène et difficilement quantifiable. Les personnes regroupées sous ce terme comprenaient principalement des Congolais diplômés des écoles secondaires des missions et des travailleurs qualifiés. Selon les estimations de 1947, ils n'étaient pas plus de 40 000 à travailler comme commis dans l'administration coloniale ou dans les entreprises, comme auxiliaires médicaux, enseignants et contremaîtres¹⁹. Toutefois, leur nombre n'a cessé de croître, car le colonialisme de développement, poursuivi après la Seconde Guerre mondiale en particulier, avec ses programmes de modernisation, exigeait des élites collaboratrices capables de relever les nouveaux défis administratifs et possédant les connaissances techniques requises. Les ouvriers instruits, les contremaîtres, les artistes, les commerçants et les indépendants, regroupés par l'administration en une catégorie spécifique au sein de la population active installée dans les villes et à laquelle l'appellation évolués s'adressait potentiellement, devaient atteindre plus de 110 000 personnes en 1956²⁰.

Pour l'État colonial et les missionnaires, le petit cercle de Congolais instruits était à la fois l'avant-garde et les apôtres de la mission civilisatrice de longue haleine. Les évolués étaient censés incarner les notions de couple monogame, de vertus bourgeoises et de rôles de genre. La politique de formation des élites de l'État colonial s'appuyait principalement sur les périodiques et les associations. C'est d'ailleurs par le biais de ces institutions que les ordres missionnaires catholiques ont maintenu le contact avec les diplômés de l'enseignement secondaire depuis les années 1920. Outre la *Croix du Congo*, plus ancienne et proche de la mission, la *Voix du Congolais*, fondée en 1945, se distinguait dans la presse écrite comme un magazine mensuel écrit « par des Congolais pour des Congolais ». Bien que publié et étroitement surveillé par le gouvernement général, qui avait fixé des limites étroites à la liberté d'expression, ce périodique a permis aux évolués de

¹⁸ Pour une présentation générale, Saada Emmanuelle (2005), « Entre "assimilation" et "décivilisation". L'imitation et le projet colonial républicain », *Terrain. Revue d'ethnologie de l'Europe*, 44, pp. 19-38.

¹⁹ Ce sont les chiffres cités par Van Wing Joseph (1948), « La formation d'une élite noire au Congo belge », *Bulletin C.E.P.S.I.*, 5. Il était membre du Conseil colonial qui a discuté du problème dit des « évolués ».

²⁰ Mutamba-Makombo utilise ces chiffres en référence au rapport annuel présenté aux chambres législatives sur l'administration de la colonie du Congo belge pendant l'année 1956 ; voir Mutamba-Makombo Jean-Marie (2009), « Les évolués. Situation au Congo belge », in N. Tousignant (dir.), *Le manifeste Conscience africaine (1956). Élites congolaises et société coloniale. Regards croisés*, Bruxelles, Presses de l'Université Saint-Louis, p. 84.

s'exprimer. La *Voix du Congolais* traduit ce qui préoccupe les évolués, révèle la façon dont ils commentent les événements et les développements dans leur pays – et quelles sont leurs revendications.

Ils aspirent à un statut juridique particulier, à de meilleures conditions de vie, à une plus grande liberté de parole et à plus de respect. L'introduction d'un statut d'élite pour les évolués, qui leur épargnerait les mesures arbitraires et coercitives typiques de l'« indigénat » et du « droit coutumier », faisait l'objet d'un débat animé depuis les années 1920²¹. Les idéologues coloniaux belges, comme le soulignent Romain Landmeters et Nathalie Tousignant, « entrevoyaient certes la possibilité de progression de certains colonisés noirs mais pour qui, à moins de quelques voix dissonantes, la ségrégation instaurée par le régime colonial ne devait pas être remise en cause²² ». À leurs yeux, la principale caractéristique des évolués était leur quête de perfectibilité vers la « civilisation » – ce qui allait de pair avec l'idée selon laquelle ils étaient encore « imparfaits » et n'étaient pas prêts à bénéficier d'une égalité juridique totale²³. Au Congo belge, le droit colonial mettait sur un même niveau l'assimilation juridique et l'assimilation culturelle. Mais concéder l'égalité culturelle de l'élite africaine aurait ébranlé les fondations de l'ordre social colonial, dont les hiérarchies étaient légitimées en référence à des différences civilisationnelles supposées immuables entre les Européens et les Africains²⁴. C'est pourquoi le débat sur le statut des évolués entre les auteurs congolais, les nombreuses commissions, les juristes, les colons européens, les missionnaires et les fonctionnaires coloniaux fut particulièrement vif bien que ses résultats aient été négligeables.

Lorsque la carte du mérite civique (1948) et l'immatriculation réformée (1952) sont finalement introduites, les réformes du statut sont loin d'apporter l'égalité juridique que l'élite réclame depuis des années. Ces « avantages » ont entraîné le démantèlement sélectif de formes de discrimination juridique qui restaient valables pour le reste de la population congolaise. Pour l'élite vivant dans le système colonial raciste, le nouveau statut offrait néanmoins des avantages tangibles. Les châtiments corporels leur sont épargnés et ils peuvent s'adresser à un juge européen en cas de litige. Ils peuvent circuler librement dans les zones résidentielles européennes et ne sont plus soumis au couvre-feu nocturne dans les quartiers africains. En outre, ils acquièrent le droit de boire du vin et de fréquenter les bars et les cinémas pour les Européens. L'immatriculation se distinguait de la carte du mérite civique par le fait que la pleine égalité juridique avec les Européens en matière de droits civils, qu'elle prévoyait, s'appliquait à l'ensemble de la famille du demandeur. Par exemple, les enfants étaient autorisés à suivre l'enseignement dans les écoles européennes²⁵. Cependant, afin d'être partiellement exemptés de l'inégalité consacrée par la loi, les candidats devaient se soumettre à un examen exigeant et intrusif de la part du comité d'attribution dominé par les Européens. Ils devaient se conformer à l'idéal des « noirs perfectionnés²⁶ », que les évolués eux-mêmes avaient cultivé dans leurs périodiques. Pour être officiellement nommés dans l'élite, ils devaient être irréprochables et prouver de manière crédible qu'ils étaient des travailleurs « civilisés » et instruits, ainsi que des maris fidèles et monogames. Les épouses des évolués, quant à elles, étaient encouragées à faire preuve d'une forme de vie familiale petite-bourgeoise, telle qu'elles l'avaient apprise des chaperonnes belges dans les foyers sociaux²⁷. Les membres de la commission de sélection se rendent spontanément chez les demandeurs pour enquêter sur leur vie privée – par exemple, pour savoir auprès des voisins si une liaison extraconjugale peut être trouvée – et pour examiner minutieusement chaque recoin de la maison. S'il n'y avait pas assez de meubles, si la famille ne mangeait pas ensemble à table, si l'on utilisait les mains au lieu des couverts, le demandeur pouvait être recalé²⁸.

Compte tenu de ces exigences excessives d'un comportement moralement irréprochable en toutes circonstances, que la plupart des Européens présents dans la colonie auraient eux-mêmes eu du mal à satisfaire, le nombre de candidats non retenus était élevé et le nombre de détenteurs du statut d'élite relativement faible. Si l'on additionne tous les détenteurs de la carte du mérite civique et de l'immatriculation, y compris

²¹ Voir Young C., *Politics in the Congo...*, op. cit., pp. 73-87 ; De Schrevel M., *Les forces politiques...*, op. cit., pp. 129-159.

²² Landmeters R. et Tousignant N. (2019), « Civiliser les "indigènes"... », art. cité, p. 100.

²³ Voir Tödt D., *The Lumumba Generation...*, op. cit., pp. 118-155.

²⁴ Pour une introduction à ce sujet : Saada Emmanuelle (2002), « The Empire of Law. Dignity, Prestige, and Domination in the Colonial Situation », *French Politics, Culture and Society*, 20, pp. 98-120 ; Mann Gregory (2009), « What was the Indigenat ? The Empire of Law in French West Africa », *Journal of African History*, 50(3), pp. 331-353.

²⁵ Sur les avantages des détenteurs du statut, voir Tödt D., *The Lumumba Generation...*, op. cit., pp. 253-256.

²⁶ Antoine-Roger Bolamba, « Le problème des Évolués », *Voix du Congolais*, 16, juillet 1947.

²⁷ Sur les foyers sociaux, voir Hunt Nancy Rose (1990), « Domesticity and Colonialism in Belgian Congo. Usumbura's foyer social, 1946-1960 », *Signs*, 5, pp. 447-474.

²⁸ Pour des informations détaillées sur les enquêtes, voir Tödt D., *The Lumumba Generation...*, op. cit., pp. 263-291.

leurs femmes et leurs enfants, on arrive à un nombre de seulement 2 325 personnes²⁹. Sur la base du chiffre précité de 100 000 Congolais auxquels s'adressait le terme d'évolués au milieu des années 1950, les commissions de sélection n'ont donc accordé le statut d'élite qu'à un peu plus de 2 % d'entre eux. C'est précisément parce que les critères d'accès au statut d'élite étaient si stricts que l'État colonial tenait à donner de la visibilité aux exemples irréprochables des évolués – et à garder le contrôle de leur mise en scène publique.

Préparer la scène pour des évolués loyaux et civilisés

Au Congo belge, toute une série de groupes loyaux au colonisateur ont été publiquement honorés. Outre les figures d'autorité telles que les policiers méritants et les chefs des quartiers africains, les travailleurs de longue date, les femmes diplômées des cours ménagers, les gagnants du concours du plus beau salon ont été présentés comme des modèles à suivre. En organisant une cérémonie publique au cours de laquelle l'appartenance à l'élite est affirmée par une mise en scène solennelle, les autorités belges s'inspirent clairement d'une tradition de remise de décorations ou de médailles déjà établie. Dans l'État libre du Congo, une ordonnance de 1889 avait prévu l'attribution de médailles aux intermédiaires méritants qui avaient contribué à faire avancer le projet colonial³⁰. En tant qu'autorités traditionnelles, ces chefs médaillés avaient contribué à soutenir une forme indirecte de domination coloniale³¹. Alors que les chefs traditionnels portaient encore des médailles autour du cou, l'élite moderne recevait des certificats.

Le gouvernement général de Léopoldville, qui avait autorité sur tous les échelons administratifs de la colonie, veillait à ce que les quelques élus qui recevaient la carte du mérite civique ou l'immatriculation soient eux aussi symboliquement revalorisés. Pourtant, un peu moins d'un an après la réforme, le gouverneur général s'adresse aux gouverneurs de province, critiquant le fait que tous les commissaires de district n'ont pas organisé la cérémonie de remise de la carte comme prévu³². Il souligne la valeur symbolique de la mise à l'honneur publique des titulaires de la carte, qui vise à démontrer aux masses la valeur de cette récompense :

[...] Je déplore vivement que dans certains centres importants des cartes aient été attribuées et remises sans manifestation aucune comme il s'agissait d'un document sans valeur. Cette discréption n'est pas faite pour donner à cette carte, aux yeux de la masse, toute la valeur qu'il convient d'y attacher³³.

Le manque d'engagement de l'administration locale peut également s'expliquer par le fait que le long débat sur la réforme du statut s'est heurté à la résistance du milieu des colons européens, mais aussi des fonctionnaires coloniaux des échelons administratifs inférieurs. La carte du mérite civique était une solution de compromis, que le gouverneur général devait faire appliquer par un décret. Désormais, Léopoldville devait également insister sur la mise en scène des bénéficiaires, que ce soit en public ou dans la presse³⁴.

En tant que magazine publié par le gouvernement général, dans lequel l'élite avait fait entendre ses revendications pour un statut juridique distinct, il n'est pas surprenant que la *Voix du Congolais* ait particulièrement mis en lumière les quelques élus. Elle nomme chaque mois les nouveaux membres des lauréats dans la *Chronique de la vie indigène et nouvelles diverses*³⁵. Entre mars 1950 et décembre 1952, le périodique crée même une rubrique spéciale intitulée « Au tableau d'honneur de l'élite noire³⁶ ». En décembre 1956, 266 personnes avaient été nommément citées dans cette galerie d'honneur. Si l'on ajoute les autres nominations en dehors de cette section spéciale jusqu'en 1959, on arrive à 374 mentions de titulaires de la carte du mérite civique, soit un quart du total des 1 557 honorés. En termes d'immatriculation, sur un total de 217 Congolais répondant aux critères les plus stricts, seuls dix ont reçu un article au cours de la période considérée, sans doute pour éviter de susciter

²⁹ Chambre des représentants, *Rapport sur l'administration de la colonie du Congo belge pendant l'année 1958 présenté aux chambres législatives*, Bruxelles, ministère des Affaires africaines, 1959, p. 104.

³⁰ Voir Vanhee Hein (2005), « Maîtres et serviteurs. Les chefs médaillés dans le Congo colonial », in J.-L. Vellut (dir.), *La mémoire du Congo. Le temps colonial*, Bruxelles, Musée royal de l'Afrique centrale, pp. 79-82.

³¹ Sur les autorités traditionnelles au Congo belge, voir Vansina Jan (2010), *Being Colonized, The Kuba Experience in Rural Congo, 1880-1960*, Madison, University of Wisconsin Press ; Loffman Reuben A. (2019), *Church, State and Colonialism in Southeastern Congo, 1890-1962*, Basingstoke, Palgrave.

³² Archives Africaines (AA), GG15726, lettre du gouverneur général au gouverneur provincial de Léopoldville, 02 mai 1949.

³³ *Ibid.*

³⁴ Voir Tödt D., *The Lumumba Generation...*, op. cit., pp. 118-155.

³⁵ Le premier rapport a été publié dans la *Voix du Congolais* en décembre 1949.

³⁶ Voir « Au tableau d'honneur de l'Élite noire », *Voix du Congolais*, mars 1950.

l'envie face au nombre extrêmement réduit de lauréats³⁷. Les mentions étaient soit de simples notifications de l'obtention d'un statut d'élite, soit incluses dans la description de la cérémonie de remise des prix.

Selon la presse, les cérémonies se déroulent désormais devant un public congolais nombreux et selon un protocole similaire : discours des fonctionnaires coloniaux et souvent des honorés eux-mêmes, mention d'un certain nombre d'invités d'honneur – autorités locales, missionnaires, personnes de passage comme les représentants du Musée colonial de Tervuren³⁸, fonctionnaires coloniaux – et final solennel. Parfois, les cérémonies étaient un peu plus ostentatoires, comme lorsque le ministre des Colonies a décoré les détenteurs de la carte du mérite civique au Parc de Boeck de Léopoldville lors de sa visite en septembre 1951³⁹. Les discours ne se limitaient pas à des félicitations, mais rappelaient à toutes les personnes présentes les charges et les obligations qu'impliquait la récompense⁴⁰. Les comptes rendus occasionnels rédigés par les secrétaires des associations ou les correspondants du périodique, parfois illustrés et accompagnés d'informations biographiques, vantaient la conduite exemplaire des lauréats et les mettaient en scène comme des modèles à imiter. Mais la presse proche de l'État n'est pas la seule à présenter les détenteurs du statut d'élite. La *Croix du Congo* a également fourni à ses lecteurs des comptes rendus réguliers plus ou moins longs, malgré le scepticisme du milieu missionnaire à l'égard de la tentative de l'État de prendre l'élite sous ses ailes, un domaine qui était jusqu'alors laissé aux missionnaires. Il a publié 32 comptes rendus de cérémonies jusqu'en mars 1951, pas plus d'une douzaine en 1952 et 1954, et quatre articles en 1958. Le premier rapport, publié en juillet 1949, souligne le rôle de l'école catholique missionnaire dans la formation de l'élite, en rappelant qu'à Léopoldville, la carte du mérite civique a également été remise à Joseph Kasa-Vubu et Jean Bolikango – tous deux diplômés des séminaires catholiques et devenus par la suite des hommes politiques célèbres⁴¹.

Parmi les rares cérémonies à propos desquelles nous avons plus d'informations, non seulement grâce à des articles de journaux mais aussi grâce à des documents d'archives, figure un événement qui s'est déroulé à Léopoldville en 1950. Il a été organisé par Emmanuel Capelle, chef du service de la population noire et président du Cercle d'étude et d'agrément, une association pour les représentants de l'élite congolaise, dans laquelle Antoine Omari, mentionné au début, était également actif. Capelle a veillé à ce que la cérémonie, au cours de laquelle le rédacteur en chef de la *Voix du Congolais*, Roger-Antoine Bolamba, a également reçu le prix, se déroule le mieux possible. Capelle a convenu par téléphone avec le commissaire de district concerné que la célébration aurait lieu à l'occasion d'une réunion du conseil de la cité au Cercle Ruwet. Il rappelle à son interlocuteur que la salle doit être soigneusement nettoyée et ornée de drapeaux belges et congolais, et que des invités d'honneur doivent être conviés à la cérémonie. De plus, il a convoqué les photographes de Congopresse pour assurer un reportage de qualité⁴².

Les archives photographiques du Musée de l'Afrique à Tervuren contiennent trois images prises par Carlo Lamote, un photographe belge professionnel d'une vingtaine d'années qui venait d'arriver au Congo pour rejoindre les services du gouvernement général. Deux d'entre elles donnent une idée de la disposition des sièges. Au fond de la salle, le gouverneur de province et le commissaire de district prennent place à la table où siègent normalement les juges (illustration n° 2). Les invités d'honneur de l'administration coloniale s'assoient en rangs derrière eux. Face aux Belges se trouvent des rangées de bancs, sur les deux premiers desquels sont assis les vingt-deux Congolais récompensés par la carte du mérite civique, en costume-cravate – lorsque Lamote a capturé la scène, Antoine-Roger Bolamba regardait l'appareil photo⁴³ (illustration n° 3). Comme l'a rapporté la *Voix du Congolais*, dans son discours, le commissaire de district a décrit la présence des nombreux invités européens – parmi lesquels Capelle lui-même et le responsable de la revue – comme une reconnaissance des lauréats. Suivant le discours dominant sur les évolués, il a souligné que les détenteurs de la carte du mérite civique avaient passé un test rigoureux démontrant leur « évolution réelle⁴⁴ ». A la fin de son discours, les candidats s'avancent l'un après l'autre et le gouverneur de la province, Lucien Lardinois,

³⁷ Si l'on en croit les 1 258 personnes titulaires de la carte du mérite civique ou de l'immatriculation, il s'agit d'une personne sur cinq à ce moment-là. Ces chiffres sont basés sur mes propres calculs après lecture systématique de 63 numéros de la *Voix du Congolais* (de juillet 1948 à décembre 1956).

³⁸ AA, GG15726, lettre du commissaire de district du Lac Léopold II au gouverneur provincial de Léopoldville, 23 mai 1949.

³⁹ Jean Montingia, « Réception de M. le ministre par les notables congolais », *Croix du Congo*, 23 septembre 1951.

⁴⁰ « Chronique de la vie indigène et nouvelles diverses », *Voix du Congolais*, septembre 1949.

⁴¹ *Croix du Congo*, 10 juillet 1949.

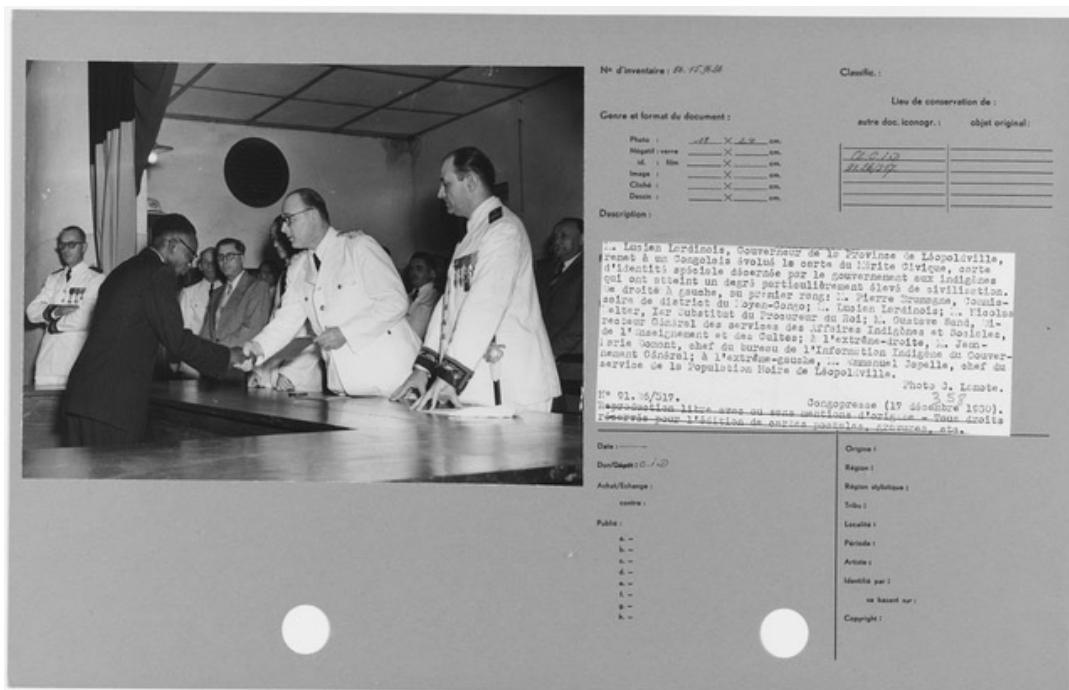
⁴² Voir AA, GG16996, lettre du directeur du service de la population noire à Léopoldville au commissaire de district du Moyen Congo, 14 novembre 1950.

⁴³ La photo est imprimée dans *Voix du Congolais*, février 1951.

⁴⁴ *Voix du Congolais*, janvier 1951.

leur remet leur certificat avec une poignée de main. Sur l'une des photographies, on voit que le gouverneur provincial cherche à établir un contact visuel avec un lauréat au moment où il lui remet le certificat, mais que ce dernier, inclinant la tête en signe de respect, regarde vers le bas⁴⁵ (illustration n° 2). Il se peut que, malgré son nouveau statut, une rencontre avec de hauts représentants de l'autorité coloniale à hauteur d'yeux ait semblé inappropriée pour le récipiendaire comme pour le photographe qui a choisi ce cliché pour la couverture médiatique. Le fait que la légende de la photo ne mentionne pas le nom du lauréat congolais, mais énumère tous les fonctionnaires belges représentés, indique que la photo est avant tout destinée à témoigner de la générosité des fonctionnaires coloniaux et de l'engagement de tous les niveaux de leur administration envers le groupe soumis de l'élite congolaise.

Illustration n° 2 : Le gouverneur de province présente la carte du mérite civique, reproduite dans *Voix du Congolais*, 59, février 1951, p. 88.



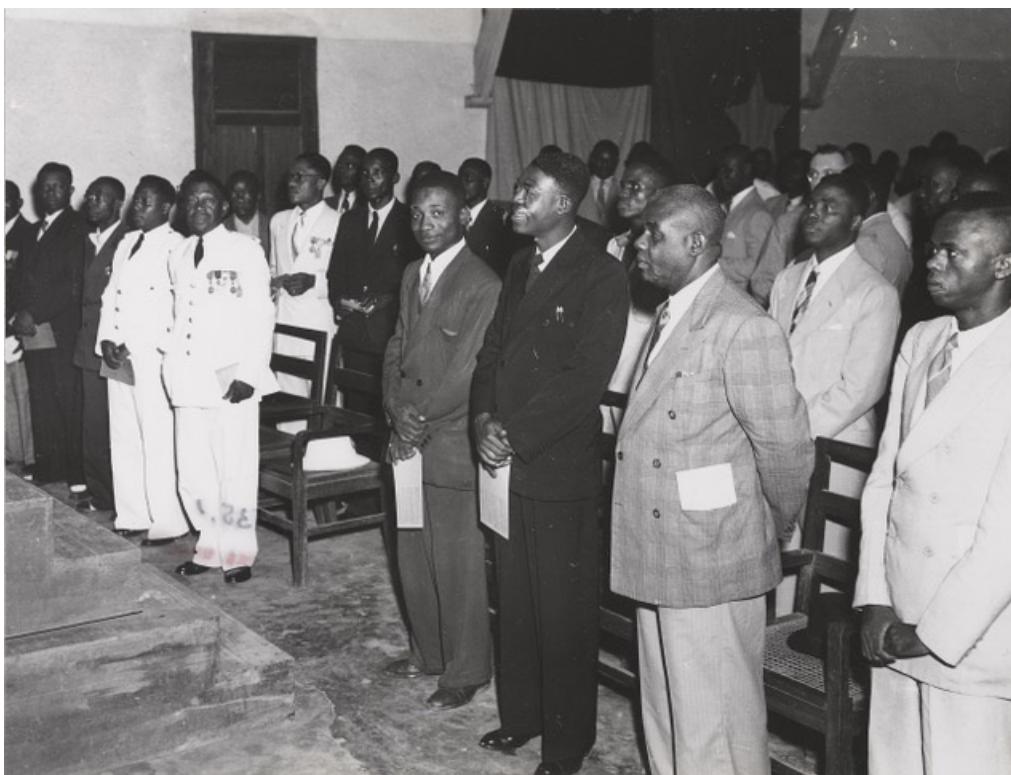
Source : HP.1956.15.9626, collection MRAC Tervuren ; Photo C. Lamote (Inforcongo), 1950, © MRAC Tervuren

Cet exemple est typique de la manière dont la propagande coloniale a tenté de rendre l'élite visible. Si l'on examine les photos publiées en série, certains schémas et arrangements apparaissent clairement. Les deux éléments discutés ci-dessus, la rencontre de membres obéissants et anonymes de l'élite avec l'autorité coloniale et la mise en scène des lauréats en tant que membres d'un groupe, peuvent être identifiés comme deux formes dominantes de représentation. En outre, en tant qu'image visuelle de l'élite « civilisée », les lauréats sont souvent montrés aux côtés des membres de leur famille ou de leurs épouses, et les portraits sont également fréquents.. Sur les 41 photos imprimées dans la *Voix du Congolais* au fil des ans, 1 photo sur 3 montre un groupe de détenteurs de cartes anonymes, 8 représentent l'individu en portrait, 9 en compagnie d'un fonctionnaire colonial et 10 en compagnie de sa famille ou de son épouse. Dans l'ensemble des 220 numéros de *Nos Images*, le périodique richement illustré publié par le gouvernement général, 34 titulaires de cartes sont nommément cités et, sans exception, accompagnés d'une photo : 9 portraits, 5 photos de groupe, 6 avec l'autorité coloniale et 13 avec des membres de la famille. En revanche, la *Croix du Congo*, chargée de texte, ne publie que très rarement des photos des détenteurs du statut : 4 au total. Pourtant, l'une d'entre elles était la photo discutée ci-dessus avec le geste de soumission du détenteur de la carte, dont le nom n'était pas mentionné dans la légende, mais que ce journal choisit par contre de révéler à son lectorat. Ce n'est pas par hasard : il s'agissait de Jean Motingia, ancien séminariste et auteur régulier du journal, un nom bien connu dans le milieu catholique⁴⁶.

⁴⁵ La photo est imprimée dans *Voix du Congolais*, février 1951.

⁴⁶ *Croix du Congo*, 21 janvier 1951.

Illustration n° 3 : Cérémonie de remise de la carte du mérite civique à Léopoldville, 1950. Au centre de l'image, Antoine-Roger Bolamba, rédacteur en chef de la *Voix du Congolais*, regarde l'appareil photo.



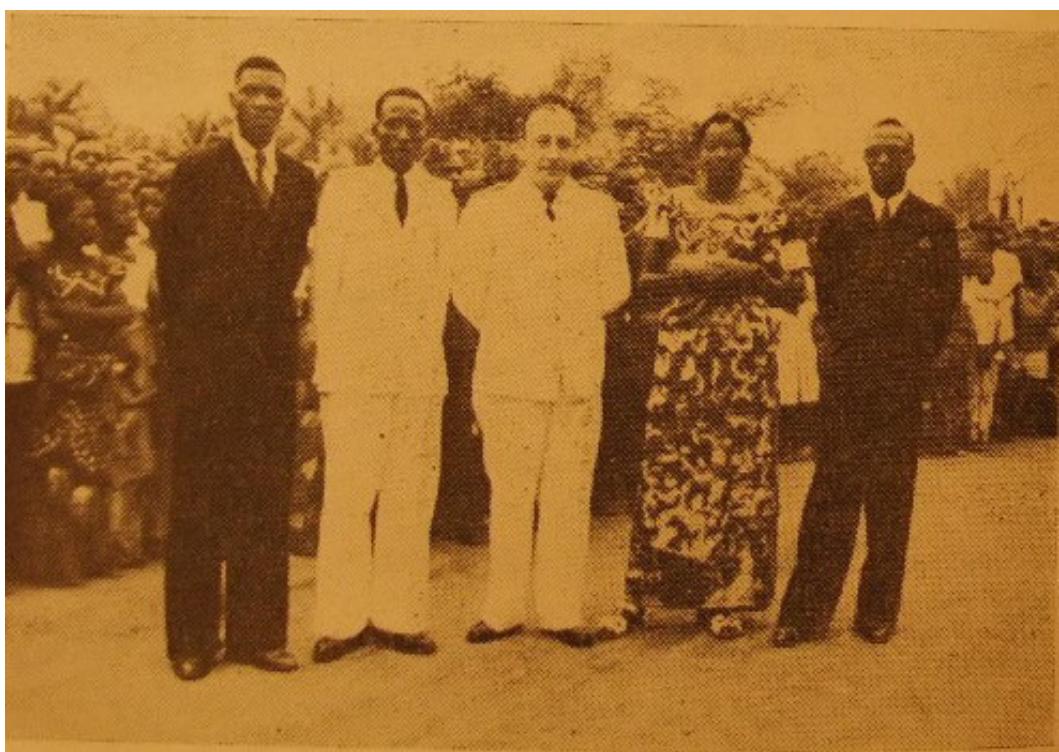
Source : HP.1956.15.9627, collection MRAC Tervuren ; Photo C. Lamote (Inforcongo), 1950, © MRAC Tervuren

Une paire d'images accompagnant un article de la *Voix du Congolais* sur une cérémonie de remise de la carte du mérite civique au Maniema peut être considérée comme représentative de la manière dont l'élite décorée est photographiée en compagnie d'un administrateur colonial ou de sa propre famille. Au centre de la première photo se trouve le commissaire de district, tandis qu'à sa gauche se trouve le chef du centre extra-coutumier, également vêtu de l'uniforme blanc des administrateurs coloniaux⁴⁷ (illustration n° 4). Les représentants de la nouvelle élite, qui portent des costumes sombres et des chemises blanches – l'uniforme des évolués, qu'ils ont en commun avec l'ensemble des 150 bénéficiaires décrits dans la presse –, se tiennent respectivement au bord. Tandis que le président de l'association locale des évolués se tient à l'extrême gauche, l'un des nouveaux détenteurs de la carte du mérite civique, un employé de la société commerciale Belgika, se trouve à côté de son épouse au bord droit de la photo – sous la photo, on peut lire « Madame et Monsieur Louis Okenghe⁴⁸ ». Plusieurs rangées de spectateurs congolais se tenant à quelques mètres du détenteur de la carte ont assisté à cette scène, que le journal a ensuite montrée à ses lecteurs. La composition de la photo met en scène la hiérarchie sociale dans la colonie. Elle exprime visuellement la prétention incontestée de l'administration coloniale à l'autorité malgré la coopération déclarée par la propagande avec la nouvelle élite qui s'est vue attribuer les places extérieures. La seconde image montre le même nouveau titulaire de la carte du mérite civique avec des membres de sa famille dans la cour bien rangée de sa maison en briques (illustration n° 5). Le lauréat, désormais vêtu d'un costume clair, se trouve à l'extrême gauche, une main posée sur l'épaule de sa femme. Celle-ci est assise sur une chaise à côté de lui, tandis que leurs deux plus jeunes enfants, la fille en robe et le fils en short, se tiennent à gauche de leur fils aîné. La mise en scène parfaite d'une famille nucléaire patriarcale devant sa propre maison correspond aux conceptions idéales que le comité de sélection de la carte du mérite civique se faisait des candidats « dignes » et « civilisés ». Les modèles évolués sont présentés au public local et au lectorat dans l'ensemble du pays comme le chef-d'œuvre de la mission civilisatrice belge. Pourtant, lorsque les deux images sont regardées ensemble, la nouvelle élite est visuellement disposée au sommet de la hiérarchie de la famille nucléaire, mais périphérique dans la structure du pouvoir colonial.

⁴⁷ Les photos sont publiées dans *Voix du Congolais*, octobre 1951, et *Nos Images*, 15 mars 1952.

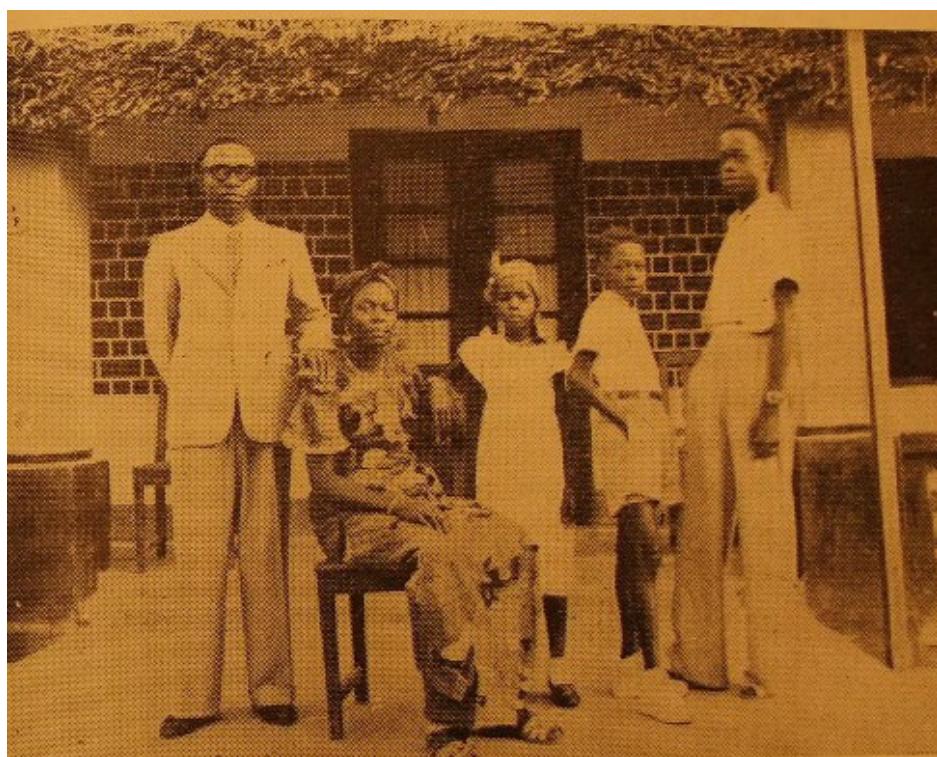
⁴⁸ Voir Gaston Saidi, « Au tableau d'honneur de l'élite africaine belge », *Voix du Congolais*, octobre 1951.

Illustration n° 4 : Photo de groupe marquant la remise de la carte du mérite civique à Louis Okenghe (premier à partir de la gauche).



Source : *Voix du Congolais*, 67, octobre 1951, p. 568

Illustration n° 5 : Louis Okenghe et sa famille.



Source : *Voix du Congolais*, 67, octobre 1951, p. 569

L'envers du décor : conflits invisibles et frustrations de l'élite congolaise

La mise en scène cérémonielle et la représentation dans les médias révèlent comment l'État colonial a orchestré la visibilité d'une élite exemplaire. Cependant, les maîtres de cérémonie coloniaux ont caché les principales caractéristiques de la sélection de l'élite à l'œil du spectateur. Les conflits invisibles, les aspirations et les frustrations sont mis en lumière lorsque différents types de sources, au-delà du regard propagandiste, peuvent être collectés et mis en dialogue les uns avec les autres⁴⁹.

Tout d'abord, la mise en scène de l'élite comme modèle irréprochable omet de transmettre les doutes des comités de sélection quant à la maturité des candidats, ce qui reflète le scepticisme raciste généralisé quant au « développement civilisationnel » des évolués. Le fait que la mise en scène ait parfois étouffé des processus de candidature conflictuels s'applique à l'un des premiers hommes à avoir obtenu la carte du mérite civique dans le district du lac Léopold II. Il s'agit de Patrice S., assistant-médical, qui, après avoir servi comme infirmier pour la Force publique en Birmanie pendant la Seconde Guerre mondiale, avait travaillé dans plusieurs grandes villes du Congo⁵⁰. Avant même que le fonctionnaire territorial ait fixé une date pour l'attribution publique de la carte du mérite civique, le commissaire de district lui avait demandé, en septembre 1950, de la retirer à Patrice S. pour une durée d'un an⁵¹. La raison en est une lettre anonyme qui l'accuse d'avoir eu un comportement indigne. De plus, deux semaines après la décision positive de la commission, il est accusé d'avoir violé le couvre-feu nocturne des Congolais le 31 décembre et d'avoir été trouvé en état d'ivresse légère. Il est fort possible que Patrice S. ait fêté l'attribution de la carte du mérite civique le soir du réveillon. Pour son malheur, le couvre-feu nocturne ne sera aboli que dix-huit mois plus tard pour les détenteurs de la carte. Le souhait du président de la commission de le priver définitivement de cette récompense est toutefois rejeté⁵². Lorsque l'affaire revient devant la commission un an plus tard, les investigations complémentaires sont favorables à Patrice S. et permettent de réfuter les accusations portées à son encontre⁵³. On peut se demander dans quelle mesure son statut d'ancien combattant a influencé cette décision, ou si les accusations sont nées d'une rumeur lancée pour des raisons de jalouse dans une petite localité où personne n'avait encore obtenu le statut d'élite. Cependant, en juillet 1952, il reçoit à nouveau sa carte du mérite civique lors d'une cérémonie festive. Dans la presse, la *Croix du Congo* a confirmé que la récompense était « amplement méritée⁵⁴ » et les articles de la *Voix du Congolais* ont fait référence à un « père de famille modèle⁵⁵ » qui était apprécié tant par les Congolais que par les Européens. L'impression d'une photo de ses quatre enfants debout devant des huttes de chaume, vêtus de blanc, avec un collier de croix autour du cou, était censée transmettre cette impression⁵⁶. Toutefois, le retrait à court terme de la carte au sein de la commission a été passé sous silence. D'une manière générale, la mise en scène publique et médiatique des « modèles-évolués » a permis d'aplanir les controverses et les doutes inhérents au processus d'attribution du statut.

Par ailleurs, les évolués distingués ont parfois pu diffuser leur propre mise en scène qui pouvait aller à l'encontre du scénario des maîtres de cérémonie coloniaux. L'histoire de Patrice S. en est un exemple. *Nos Images* a publié une photo remarquable de lui, présenté comme président d'une association d'évolués et récemment détenteur de la carte du mérite civique⁵⁷. Alors qu'en général, le magazine publié par le gouvernement général utilisait les photos de ses propres photographes, la rubrique « Nos amis » présentait des photos envoyées par les lecteurs⁵⁸. Les auteurs de ces images étaient des Congolais, dont certains proposaient des travaux commandés en tant que photographes indépendants⁵⁹. Dès les années 1880, les premiers photographes amateurs africains

⁴⁹ Dans ce qui suit, les noms des personnes sont rendus anonymes lorsque des informations privées ou intimes sont communiquées à leur sujet dans des dossiers administratifs ou des lettres. En revanche, cet article a renoncé à rendre anonymes les personnes dont les articles de presse et les apparitions publiques sont thématisés.

⁵⁰ Voir *Voix du Congolais*, octobre 1952.

⁵¹ AA, GG15726, lettre du commissaire de district du Lac Léopold II à l'administrateur territorial de Mushie, 9 septembre 1950.

⁵² AA, GG15726, procès-verbal du comité de district du lac Léopold II, 17 août 1950.

⁵³ AA, GG15726, lettre du commissaire de district du Lac Léopold II à l'administrateur territorial de Mushie, 9 septembre 1950.

⁵⁴ Louis Mayindombe, « Au C.M.C. », *Croix du Congo*, 3 août 1952.

⁵⁵ « Au tableau d'honneur de l'élite congolaise », *Voix du Congolais*, octobre 1952.

⁵⁶ *Voix du Congolais*, septembre 1952.

⁵⁷ *Nos Images*, 10 décembre 1953.

⁵⁸ Le titre de cette section a varié : *Chefs, familles, amis* (1949) et *Quelques-uns de nos lecteurs* (1951).

⁵⁹ Pour un photographe autodidacte congolais, voir « Une visite chez le photographe Jean-Lambert Mangalibi », *Voix du Congolais*, décembre 1957.

sont actifs dans les villes proches de l'Atlantique du Bas-Congo. À partir des années 1930, des studios photos sont créés à Léopoldville et la « circulation des subjectivités congolaises⁶⁰ » à travers l'autoportrait prend son essor⁶¹. D'une part, ces activités indépendantes de photographes montrant des Congolais, « leurs affections et leurs états d'esprit et [mettant] leur élégance en valeur⁶² » complétaient l'imagerie coloniale de la propagande officielle. D'autre part, les personnes représentées avaient en commun une « *bourgeois respectability in photographic visuality*⁶³ ». La plupart d'entre eux se présentaient dans leurs plus beaux habits, entourés de leurs amis, de leur épouse et de leur famille nucléaire, posant parfois devant l'appareil photo avec les « *symbolic markers of évolués status*⁶⁴ » : une bicyclette, une machine à écrire, un livre, une radio, une machine à coudre. Dans *Nos Images* aussi, les lecteurs capturés dans des autoportraits se ressemblent. Cependant, la photographie de Patrice S. est un exemple de provocation subtile au sein de l'iconographie dominante des évolués. Son autoportrait se distingue par des détails décisifs du look commun des évolués, qui comprend normalement un costume trois pièces, une chemise blanche et une cravate. Le chapeau, la pipe, et surtout les chaussures *Spectator* noires et blanches – rendues célèbres par leurs porteurs Harry S. Truman et Al Capone – sautent aux yeux. Patrice S. n'a peut-être pas totalement rompu avec la visualité coloniale officielle, mais il s'est présenté subtilement survêtu. Dans cette photographie particulière, les aspirations des évolués à devenir plus que les supports subalternes d'un système colonial et un *poster boy* de la colonie modèle transparaissent. La main glissée dans sa veste, Patrice S. adopte une pose largement utilisée dans les portraits de personnages historiques, qui traduit une autorité et une revendication de leadership qui contrecarre l'ordre politique officiellement propagé dans la colonie.

Enfin, ce que la mise en scène médiatique et cérémonielle des nouvelles élites a également rendu invisible, c'est que pour les « heureux bénéficiaires⁶⁵ », comme ils étaient communément appelés dans les rapports de presse, la carte du mérite civique et l'immatriculation ont été une source de déception pour l'élite congolaise. Comme nous l'avons vu, les avantages ne correspondaient guère à la demande initiale d'égalité juridique. Sur le papier, les détenteurs du statut bénéficiaient de quelques priviléges et étaient épargnés par certaines des discriminations fondamentales subies par la population congolaise. Pourtant, les rapports adressés au gouvernement colonial sur le refus des avantages officiellement accordés témoignent que certains se voient refuser l'accès à la première classe des bateaux ou des trains, aux restaurants ou aux hôtels européens, malgré les réglementations contraires. Par ailleurs, un correspondant anonyme de la *Voix du Congolais* affirme qu'ils font encore l'objet de moqueries et de dénigrements de la part de nombreux Européens. La carte du mérite civique était un « document *mpamba*⁶⁶ », ce qui signifie en lingala « nul, vide », et donc sans valeur dans la vie quotidienne. En avril 1953, un autre témoignage anonyme sur les mauvais traitements infligés à un détenteur de la carte du mérite civique a été soumis à la *Voix du Congolais*⁶⁷. L'article n'a pas été publié, mais il a incité le gouvernement général à se pencher sur ces allégations. Les autorités ont mis en lumière un incident dans lequel le Congolais Herman M. de la ville d'Inongo a joué un rôle central. Il était contremaître dans un atelier de menuiserie et président du Cercle d'action catholique. Herman M. avait reçu la carte du mérite civique en 1951 lors d'une cérémonie de remise en présence d'une majorité des 2 000 résidents congolais⁶⁸. Moins de trois semaines plus tard, il avait été victime d'insultes odieuses. Suite à une divergence d'opinion, un fonctionnaire colonial européen l'avait qualifié de « mangeur de merde⁶⁹ ». Ainsi, même les évolués ayant obtenu le statut d'élite et ayant fait tout leur possible pour se rapprocher de l'idéal de civilisation ne pouvaient pas échapper au traitement irrespectueux auquel les Africains étaient exposés en situation colonial. Ce manque de respect peut parfois être constaté dans les comptes rendus des cérémonies de remise des prix, par exemple lorsque le fonctionnaire territorial s'adresse au nouveau membre de l'élite en le tutoyant, une marque de mépris courante des Européens à l'égard des Africains⁷⁰.

⁶⁰ De Rezende I., « Visuality and Colonialism... », *op. cit.*, p. 278.

⁶¹ Sur les photographes congolais, voir Colard S., « Photography in the Colonial Congo... », *op. cit.* et Fall N'Goné (2001), *Photographies Kinshasa*, Paris, Revue Noire.

⁶² Colard S. (2022), *Recaptioning Congo...*, *op. cit.*, p. 84.

⁶³ De Rezende I., « Visuality and Colonialism... », *op. cit.*, p. 282.

⁶⁴ Hunt Nancy Rose (1991), « Noise over Camouflaged Polygamy. Colonial Morality Taxation, and a Woman-Naming Crisis in Belgian Africa », *Journal of African History*, 32, pp. 471-494.

⁶⁵ « Au tableau d'honneur de l'élite », *Voix du Congolais*, février 1951.

⁶⁶ « Chronique de la vie indigène », *Voix du Congolais*, juin 1952.

⁶⁷ AA, GG15726, lettre du gouverneur général au gouverneur de la province de Léopoldville, 15 avril 1953.

⁶⁸ « Au tableau d'honneur de l'élite congolaise », *Voix du Congolais*, décembre 1951.

⁶⁹ AA, GG15726, lettre de Herman M. au fonctionnaire territorial, 21 avril 1953.

⁷⁰ « Remise des cartes du mérite civique », *Voix du Congolais*, février 1950.

Pour revenir à Antoine Omari, dont le discours lors de la cérémonie de remise du prix de la fête nationale belge à Léopoldville a été évoqué au début, nous pouvons retracer les différents stades de la déception grandissante de l'élite. Il fait partie des auteurs de la *Voix du Congolais* qui ont réclamé avec véhémence l'introduction du statut d'élite et qui ont subi les retards de sa mise en œuvre. Sans réponse 11 mois après avoir déposé sa demande, il s'adresse à l'administrateur du territoire : « J'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir me faire connaître la réponse à ma lettre du 26 janvier 1949 concernant ma demande de carte du Mérite Civique⁷¹. » La formule de politesse de sa lettre cache à peine son impatience de jouir enfin des priviléges – aussi limités soient-ils. Omari devra d'ailleurs attendre encore deux ans et demi avant que le statut d'élite ne lui soit accordé. En 1957, il se tourne vers le lectorat de la rubrique « Actualités Africaines » du journal à tendance libérale *L'Avenir*, en pleine désillusion. Se lamentant sur le « sort des assimilés », il affirme que si le statut d'évolué leur confère les mêmes obligations que les Européens, ils ne bénéficient pas des mêmes priviléges, comme en témoigne l'inégalité des salaires. Pour Omari, les détenteurs du statut sont une « génération sacrifiée⁷² », parce que les réformes timides contredisent leur souhait de surmonter une position subordonnée et « de franchir la barrière de la discrimination pour, en conséquence, se voir traités en civilisés – en égaux – par les Blancs⁷³ ». Il considérait également les évolués comme sacrifiés parce qu'ils étaient en fait censés servir de modèle civilisé pour la population congolaise, mais qu'ils étaient maintenant accusés d'avoir écarté

toutes les coutumes bantoues pour adopter une européanisation ridicule. Et on se moque d'eux pour avoir aspiré à une assimilation dont ils ne jouiront jamais entièrement et qui, d'autre part, les écarte de leur véritable milieu que demain ils tenteront en vain de rejoindre après l'avoir renié aujourd'hui⁷⁴.

En effet, avec leur éducation, leur carrière professionnelle et, par-dessus tout, leur affichage impeccable d'un style de vie jugé civilisé, les élites se sont distancées de l'« indigène », notamment pour satisfaire aux exigences du statut d'élite. Au sens figuré, l'isolement des masses trouve son analogie visuelle dans le portrait d'Omari évoqué au début, dans lequel il est coupé du public congolais lors de la cérémonie de remise de la carte du mérite civique.

En outre, sa remarque selon laquelle l'élite assimilée aurait du mal à renouer avec les populations à l'avenir s'avérera aussi clairvoyante. La même année déjà, certains représentants de l'élite ont dû se tourner vers les populations lorsque les premières formes de participation démocratique furent autorisées dans les villes congolaises avec les élections municipales de 1957. Une fois de plus, les maîtres de la cérémonie coloniale ont visuellement mis en scène l'élection des bourgmestres comme un exemple de coopération entre les colonisateurs et les colonisés : les photos publiées dans la presse montrent comment les Congolais élus ont été décorés de l'écharpe de bourgmestre aux couleurs du drapeau national belge. Cependant, plutôt qu'un outil d'intégration de l'élite congolaise dans l'appareil colonial, les mairies sont devenues une plate-forme pour les agitateurs anticoloniaux – tels que Joseph Kasa-Vubu de l'ABAKO, l'un des rares détenteurs de l'immatriculation – qui formeront plus tard le gouvernement après les premières élections libres menant à un Congo indépendant en 1960. Sur la scène politique, la mise en scène des « évolués devenus politiciens » ne servait plus à plaire au regard colonial des Européens, mais à celui des « indigènes devenus électeurs⁷⁵ ». Le facteur décisif dans l'élection n'est pas l'étalage de la civilisation, mais l'accent mis sur les points communs linguistiques ou régionaux. C'est pourquoi les figures de proue de certains partis ont complété leur image de soi par un traditionalisme démonstratif. Certains sont apparus sur des photos de groupe avec une lance traditionnelle et ont drapé leur costume trois pièces d'une peau de léopard⁷⁶. Karine Ramondy a décrit la position des évolués comme « schizophrénique », mais typique de nombreux dirigeants de l'Afrique coloniale tardive qui « se retrouvent détachés de leurs racines et ancrés dans un nouvel univers qui leur est hostile⁷⁷ ». Cette position leur sera d'ailleurs défavorable dans l'exercice de leurs fonctions politiques ou économiques après l'indépendance.

⁷¹ AA, GG/19669, Lettre d'Antoine Omari, 23 décembre 1949.

⁷² Antoine Omari, « Le sort des assimilés », *Actualités africaines*, 10 janvier 1957.

⁷³ *Ibid.*

⁷⁴ Antoine Omari, « Immatriculés ou Fantaisistes ? », *Actualités africaines*, 27 juin 1957.

⁷⁵ Sur la transformation des autoportraits parmi les premiers politiciens démocratiques dans le Nigeria colonial tardif, voir Kunstmann Rouven (2014), « The politics of portrait photographs in southern Nigerian newspapers, 1945-1954 », *Social Dynamics*, 40(3), pp. 514-537.

⁷⁶ Lemarchand René (1964), *Political Awakening in the Belgian Congo*, Berkeley, University of California Press, p. 178.

⁷⁷ Ramondy Karine (2020), *Leaders assassinés en Afrique centrale : entre construction nationale et régulation des relations internationales*, Paris, L'Harmattan, p. 63.

Après la Seconde Guerre mondiale, le colonialisme belge a cherché à s'assurer la coopération d'une élite congolaise loyale et éduquée, qui exigeait plus de participation et plus de droits pour elle-même. La propagande coloniale tardive a intégré les aspirants évolués dans l'imagerie d'une colonie modèle en tant qu'élève modèle de la mission civilisatrice. Pour obtenir le statut d'élite légal, introduit avec hésitation, les candidats devaient répondre aux critères idéalisés d'un mode de vie civilisé, qui étaient examinés dans le cadre d'un long processus administratif. S'appuyant sur une tradition d'attribution d'autorités traditionnelles, l'administration coloniale honorait les détenteurs de la carte du mérite civique et de l'immatriculation lors de cérémonies publiques. En analysant les reportages et les photographies des personnes honorées et des cérémonies associées parus dans la presse, cet article a abordé la mise en scène de l'élite congolaise. Indépendamment des promesses de réforme, la permanence des hiérarchies coloniales était véhiculée par la mise en scène publique et médiatique d'une élite loyale. Les évolués gagnaient en visibilité en tant que modèles d'un mode de vie civilisé, chef d'une famille nucléaire monogame, correctement habillé et obéissant à l'État colonial.

Cependant, en prenant en compte d'autres sources que les documents officiels, il est apparu clairement que les cérémonies et les photos masquaient les processus de négociation ainsi que les conflits inhérents à la formation de l'élite congolaise. Le caractère artificiel des cérémonies de remise des prix noyait le fait que l'acquisition du statut d'élite n'était accordée qu'à un petit nombre de personnes qui avaient surmonté les obstacles d'un processus de candidature caractérisé par des doutes généraux sur le statut « civilisé » des évolués, notamment parce qu'il remettait en question les hiérarchies entre colonisés et colonisateurs. En outre, l'examen des auto-représentations de l'élite a montré que dans le monde visuel colonial, les évolués marchaient sur un fil ténu entre l'émancipation et la subordination, tout comme dans leur quotidien en situation coloniale. Cette observation rejoint l'argument de Sandrine Colard concernant « *the relation between the colonial photographic project and Congolese self-portraiture*⁷⁸ ». Selon elle, les Africains exprimaient leur positionnement dans un ordre colonial clairement raciste et inégalitaire à travers leurs auto-représentations visuelles, qui n'étaient pas nécessairement des actes de résistance ou d'opposition totale. Comme dans leurs articles de presse, certains membres de l'élite transmettaient dans leurs images des formes subtiles d'émancipation par défi. Par exemple, l'autoportrait de Patrice S. indique une revendication d'autorité que les fonctionnaires coloniaux n'envisageaient pas pour l'élite. Enfin, la mise en scène des détenteurs de statut rendait invisible le fait que les avantages et les droits associés à la carte du mérite civique et à l'immatriculation étaient loin de répondre aux attentes de l'élite. Les détenteurs de statut ne sont pas devenus juridiquement égaux et étaient toujours confrontés à une discrimination raciale quotidienne. L'une des ironies de l'histoire de la décolonisation du Congo belge est que, par ses réformes timides après 1945, l'État colonial a provoqué ce qu'il avait toujours crain : l'émergence d'une élite congolaise déçue et revendicative. En tant que maîtres de cérémonie coloniaux, les fonctionnaires belges ont préparé le terrain pour une lutte pour l'indépendance qui n'était pas conforme à leur scénario initial.

Daniel Tödt
Centre Marc Bloch (Allemagne)

Bibliographie

- ANSTEY Roger (1970), « Belgian Rule in the Congo and the Aspirations of the “Évolué Class” », in P. Duignan et L. H. Gann (dir.), *Colonialism in Africa 1870-1960*, vol. 2, Cambridge, Cambridge University Press, pp. 220-223.
- COLARD Sandrine (2016), « Photography in the Colonial Congo (1885-1960) », thèse de doctorat, Columbia University.
- COLARD Sandrine (2018), « The Afterlife of a Colonial Photographic Archive : The Subjective Legacy of InforCongo », *Critical Interventions*, 12(2), pp. 117-139.
- COLARD Sandrine (2022), *Recaptioning Congo*, Tielt, Lanoo Publishers.
- COOPER Frederick (2014), *Citizenship between Empire and Nation. Remaking France and French Africa, 1945-1960*, Princeton, Princeton University Press.

⁷⁸ Colard S., « Photography in the Colonial Congo... », art. cité, p. 3.

- CORNET Anne et GILLET Florence (2010), *Congo-Belgique, 1955-1965. Entre propagande et réalité*, Bruxelles, Renaissance du Livre.
- DE REZENDE Isabelle M. (2012), « Visuality and Colonialism in the Congo : From the “Arab War” to Patrice Lumumba, 1880s to 1961 », thèse de doctorat, Université du Michigan.
- DE SCHREVEL Michel (1970), *Les forces politiques, de la décolonisation congolaise jusqu'à la veille de l'indépendance*, Louvain, Impr. M. & L. Symons.
- FALL N’Goné (2001), *Photographies Kinshasa*, Paris, Revue Noire.
- GORDON Robert et KURZWELLY Jonatan (2018), « Photographs as Sources in African History », *Oxford Research Encyclopedia of African History*. En ligne, consulté le 20/06/2024. DOI : 10.1093/acrefore/9780190277734.013.250.
- HAYES Patricia et MINKLEY Gary (2019), *Ambivalent. Photography and Visibility in African History*, Athens, Ohio University Press.
- HUNT Nancy Rose (1990), « Domesticity and Colonialism in Belgian Congo. Usumbura’s foyer social, 1946-1960 », *Signs*, 5, pp. 447-474.
- HUNT Nancy Rose (1991), « Noise over Camouflaged Polygamy. Colonial Morality Taxation, and a Woman-Naming Crisis in Belgian Africa », *Journal of African History*, 32, pp. 471-494.
- KUNSTMANN Rouven (2014), « The politics of portrait photographs in southern Nigerian newspapers, 1945-1954 », *Social Dynamics*, 40(3), pp. 514-537.
- LANDAU Paul S. et KASPIN Deborah D. (2002), *Images and Empires : Visuality in Colonial and Postcolonial Africa*, Berkeley, University of California Press.
- LANDMETERS Romain et TOUSIGNANT Nathalie (2019), « Civiliser les “indigènes” par le droit. Antoine Sohier et les revues juridiques coloniales (1925-1960) », *Revue interdisciplinaire d'études juridiques*, 2(83), pp. 81-100.
- LEMARCHAND René (1964), *Political Awakening in the Belgian Congo*, Berkeley, University of California Press.
- LOFFMAN Reuben A. (2019), *Church, State and Colonialism in Southeastern Congo, 1890-1962*, Basingstoke, Palgrave.
- MANN Gregory (2009), « What was the *Indigénat* ? The Empire of Law in French West Africa », *Journal of African History*, 50(3), pp. 331-353.
- MONAVILLE Pedro et TÖDT Daniel (à paraître), « “Without harmful delay nor haste” : Colonial education, elite formation, and contested timetables to emancipation in the Belgian Congo », in F. Aurore, F. Muller, X. Rousseaux et N. Tousignant (dir.), *Governing the Colonial State : Law, Justice and Biopolitics in Belgian Africa (1885-1962)*, Londres, Palgrave Macmillan.
- MUTAMBA-MAKOMBO Jean-Marie (1998), *Du Congo belge au Congo indépendant. Émergence des “évolués” et genèse du nationalisme*, Kinshasa, Publications de l’Institut de formation et études politiques.
- MUTAMBA-MAKOMBO Jean-Marie (2009), « Les évolués. Situation au Congo belge », in N. Tousignant (dir.), *Le manifeste Conscience africaine (1956). Élites congolaises et société coloniale. Regards croisés*, Bruxelles, Presses de l’Université Saint-Louis, pp. 83-115.
- OMASOMBO Tshonda Jean et DELAEEUWE Nathalie (2009), « “Je veux la civilisation, mais le Blanc ne veut pas de moi” ou le drame du Congo belge au travers de son élite », in N. Tousignant (dir.), *Le manifeste Conscience africaine (1956). Élites congolaises et sociétés coloniales. Regards croisés*, Bruxelles, Presses de l’Université Saint-Louis, pp. 158-159.
- RAMONDY Karine (2020), *Leaders assassinés en Afrique centrale : entre construction nationale et régulation des relations internationales*, Paris, L’Harmattan.
- SAADA Emmanuelle (2005), « Entre “assimilation” et “décivilisation”. L’imitation et le projet colonial républicain », *Terrain. Revue d’ethnologie de l’Europe*, 44, pp. 19-38.

- SAADA Emmanuelle (2002), « The Empire of Law. Dignity, Prestige, and Domination in the Colonial Situation », *French Politics, Culture and Society*, 20, pp. 98-120.
- SLIWINSKI Sharon (2006), « The Childhood of Human Rights : The Kodak on the Congo », *Journal of Visual Culture*, 5(3), pp. 333-363.
- STANARD Matthew G. (2012), *Selling the Congo. A History of European Pro-Empire Propaganda and the Making of Belgian Imperialism*, Lincoln, University of Nebraska.
- TÖDT Daniel (2021), *The Lumumba Generation : African Bourgeoisie and Colonial Distinction in the Belgian Congo*, Berlin, De Gruyter.
- VANHEE Hein (2005), « Maîtres et serviteurs. Les chefs médaillés dans le Congo colonial », in J.-L. Vellut (dir.), *La mémoire du Congo. Le temps colonial*, Bruxelles, Musée royal de l'Afrique centrale, pp. 79-82.
- VANSINA Jan (2010), *Being Colonized, The Kuba Experience in Rural Congo, 1880-1960*, Madison, University of Wisconsin Press.
- VAN WING Joseph (1948), « La formation d'une élite noire au Congo belge », *Bulletin C.E.P.S.I.*, 5.
- YOUNG Crawford (1965), *Politics, Politics in the Congo. Decolonization and Independence*, New Jersey, Princeton University Press.